

**Compte-rendu synthétique de la réunion du comité syndical
du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon
1^{er} mars 2017 à Aiguines**

Membres du comité syndical avec voix délibératives :

- | | | |
|------------------------------------|---|--|
| - Jean-Pierre BAGARRE : Aiguines | - Paul CORBIER : St Julien du Verdon | - Laurence DEPIEDS : St Martin de Brômes |
| - Jean-Luc RAMU : Allemagne en Pce | - Arlette RUIZ : St Julien le Montagnier | - Bernard CLAP : Trigance |
| - Jean-Marie PAUTRAT : Allons | - Hervé PHILIBERT : Ginasservis | - Christiane PHILIBERT-BREZUN : Vinon sur Verdon |
| - François TANZY : Angles | - Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains | - Delphine BAGARRY : Conseil départemental des Alpes de Haute Provence |
| - Jean-Pierre CIOFI : Aups | - Annick BATTESTI et Jean-Noël STARK : La Bastide | - Roselyne GIAI-GIANETTI et Jean BACCI : Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur |
| - Catherine MESCATULO : Bargème | - Jacques BASTIAN : La Martre | |
| - Corinne PELLOQUIN : Bauduen | - Armand FERRANDO : La Palud sur Verdon | |
| - Colette LOCATELLI : Blieux | - Gérard MARIIGNANE : La Verdière | |
| - Jean-Paul GOLE : Castellane | - Jean-Paul ROUX : Le Brouguet | |
| - Alain BARALE : Comps sur Artuby | - André BAYEUX : St Laurent du Verdon | |
| - Noël GIRAUD : Peyroules | | |
| - Jacques ESPITALIER : Quinson | | |
| - Michel OPPOSITE : Régusse | | |
| - Maxime AUDIBERT : Rougon | | |

FORMATION PLENIERE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 18 octobre 2016

2. Débat d'orientations budgétaires

A l'issue de la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2017, suite aux débats et discussions, sur proposition du Président, les membres du comité syndical à l'unanimité décident :

- de réduire les dépenses dans la mesure du possible par l'annulation, ou encore la réduction d'actions, ainsi que proposé par le Président et les vice-présidents ;
- de ne pas prévoir de provisions au titre de l'exercice 2017 ;
- de maintenir les postes permanents pour 2017, en attendant une clarification du contexte financier, car l'ingénierie du Parc est son atout principal pour l'avenir du territoire et la bonne mise en place de sa Charte
- d'utiliser partiellement l'excédent de fonctionnement reporté pour les dépenses obligatoires et les priorités décidées ;
- de mettre en attente d'une éventuelle décision modificative, les actions dont le financement n'est pas encore acquis ;
- d'informer les communes et les principaux partenaires sur le territoire des conséquences de cette baisse de ressources.

3. Cotisations statutaires 2017 des collectivités adhérentes au syndicat mixte du Parc du Verdon

Les membres du Comité syndical à l'unanimité :

- Valident le principe d'indexation des cotisations de la Région et des 2 départements sur le taux de variation de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac, constaté sur l'année 2016 et qui s'élève à 0,6 %, et portant ces cotisations à
 - 955 448,50 € pour la Région
 - 102 016 € pour chacun des 2 départements.
- Fixent la cotisation des communes comme suit:
 - Communes adhérentes à l'objet Parc : 3,8 €/ an / habitant (base population DGF 2016)
 - Communes adhérentes à l'objet SAGE : 0,2 €/ an / habitant (base population DGF 2016)
 - Communes adhérentes aux 2 objets : 4 € / an / habitant (base population DGF 2016)
- Sollicitent une dotation de fonctionnement de l'Etat inchangée à 125 000 €.

4. Modification du tableau des effectifs

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, approuvent le renouvellement du poste d'animatrice Natura 2000 - projet agro-écologique REGAIN pour une durée de 2 ans. (poste financé par l'Etat, l'Europe et la Région)

5. Approbation des comptes rendus des séances de Bureau

Les membres du comité syndical ont pris acte des compte rendus des séances de Bureau des 23 février, 22 mars, 26 avril, 17 mai, 4 juillet, 13 septembre, 18 octobre, 22 novembre, et 13 décembre 2016

6. Validation de la stratégie agricole du Parc pour la période 2017-2023

Après la recomposition des commissions du Parc en 2014, plusieurs défis ont été confiés à la commission développement et notamment la mise à jour des objectifs opérationnels de la Charte en matière agricole prenant en compte :

- l'évolution du contexte et des enjeux agricoles du Verdon, notamment la pression de plus en plus forte de prédation sur le pastoralisme,
- l'évolution du contexte budgétaire de la structure et la nécessaire optimisation des moyens,
- la volonté des élus de rester proche des acteurs du territoire et de leur besoins.

A l'issue de la présentation, les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la stratégie agricole telle que présentée et basée sur les trois angles d'actions suivants :

- Le maintien de l'activité agricole et d'un pastoralisme vivant,
- L'adaptation des pratiques agricoles professionnelles et amateurs par un engagement dans les principes de l'agro-écologie
- Et le développement de l'offre et surtout de la demande en produits locaux.

Pour affichage,

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des collectivités Territoriales

A Moustiers Ste Marie, le 8 mars 2017

Le Président

Bernard CLAP

